

PROGRAMME D' ACTIONS

SAGE ARROUX BOURBINCÉ - ANNEE 2014



RAPPEL SYNTHETIQUE ANNEE 2013

Phases pérennes

Elaboration du SAGE : Finalisation de l'Etat initial (2011-2013)

- Relecture finale en commissions (4 réunions au printemps 2013)
- Finalisation du rapport (dernier semestre 2013) **et validation en CLE** le 17 décembre 2013
- Réalisation d'un document de synthèse

Animation de la CLE

- 2 séances plénières (11 mars et 17 décembre)
- 1 bureau (12 juin 2013)
- 1 réunion de la commission thématique Biodiversité et des échanges mail avec la commission thématique Communication

Suivi des CT / concertation territoriale

- Suivi des démarches sur les CT (participation au comité de pilotage, relecture des documents)
- Participation au comité de pilotage CPIE (2 réunions)
- Rédaction d'articles dans la presse locale et les publications spécialisées ;

Phases ponctuelles

Edition d'un 2eme journal du SAGE « *d'une culture de rivière à une dimension de bassin* »

Renforcement de la cellule d'animation : recrutement d'un co-animateur (arrivée en septembre 2014)

Etude Gouvernance : rédaction du cahier des charges de l'étude pour le recrutement d'un attaché territorial en lien étroit avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Embauche non aboutie.

PROGRAMME D' ACTIONS 2014 A L'ELABORATION DU SAGE

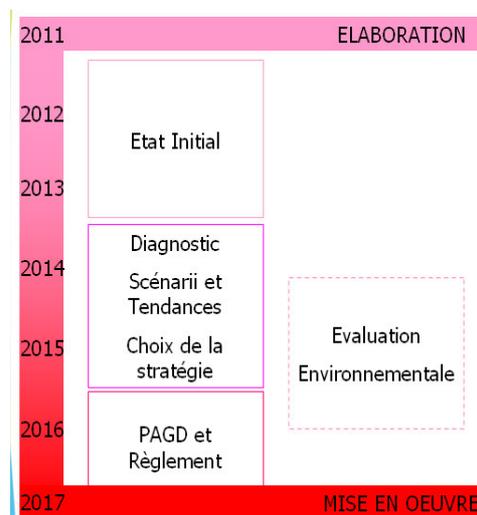
AVANT PROPOS

1. Rappel

Tel que défini dans l'arrêté de périmètre du SAGE (arrêté n°10-02199 du 17 mai 2010), nous avons 6 ans depuis la constitution de la CLE (le 1^{er} octobre 2010) pour rédiger et valider le PAGD et son Règlement, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2016.

Le calendrier prévisionnel prévoyait une finalisation de l'état initial à la mi 2013. Toutefois, le manque de moyens humains n'a pas permis de tenir ces délais. L'arrivée d'un second animateur et la réflexion sur la gouvernance du bassin versant (également le lieu d'une réflexion sur la mutualisation des démarches territoriales) sont autant de facteurs qui permettront de revoir la tenue de ces objectifs calendaires.

Schéma : Calendrier prévisionnel selon l'arrêté de la CLE



Source : présentation de Steve MULLER en CLE institutive du 5 octobre 2010

2. Objectifs de l'année 2014

- Poursuivre l'élaboration du SAGE : réalisation du **diagnostic**.
- (re)Mobiliser les élus et partenaires. **Constituer une nouvelle CLE** (suite aux élections municipales et pour anticiper le changement de mode de conventionnement avec les communautés de communes). **Communiquer** sur le SAGE Arroux-Bourbince.
- **Améliorer l'articulation SAGE et contrats territoriaux du bassin versant** (Bourbince, Arroux-Mesvrin-Drée, Brandon, Val de Loire et Sud Morvan) : mutualisation (partage des données...) et coordination inter-structures. L'étude Gouvernance permettra, elle, de soumettre des propositions de réorganisation des structures portant ses démarches.

Réalisations du SAGE

1. Diagnostic (poursuite de l'élaboration du SAGE)

Suite logique de l'Etat Initial, le diagnostic permet de mettre en exergue les points forts et les points faibles du territoire, de faire émerger de nouveaux manquements ou problématiques, à l'inverse de conforter nos actions.

Cette deuxième phase est importante car elle détermine à la fois la précision des études à mener et l'importance à donner à la coordination et à la consultation des acteurs. L'analyse de la situation actuelle mettra en évidence les interactions entre milieux, pressions, usages, enjeux environnementaux et développements socio-économiques. Les conflits existants ou potentiels devront être clairement exprimés dans cette étape.

La circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE donne une liste indicative de thèmes **et met l'accent sur la consultation** des membres de la CLE qui est essentielle pour la bonne réussite de cette étape. Elle permettra de **recueillir la perception** de chacun de ses membres sur le milieu, ses utilisations, etc. Cette consultation **ne doit pas être limitée aux membres de la CLE** mais à l'ensemble des acteurs du territoire du SAGE

La CLE de décembre 2013 a clairement identifié l'externalisation du diagnostic comme un besoin pour que le SAGE puisse plus rapidement être élaboré (le temps des animateurs sera ainsi dédié au reste des missions).

De plus, le bilan sur la phase Etat initial met en exergue le besoin de (re)mobilisation des membres de la CLE et de concertation territoriale (diagnostics réalisés des Contrats Territoriaux à réutiliser).

- Le comité de pilotage permettra le suivi de l'étude (du Cahier des charges à la pré-validation).
- La cellule d'animation et le bureau d'étude s'appuieront sur les diagnostics réalisés sur les sous-bassins.

2. Etude Gouvernance sur le bassin versant du SAGE

Fin 2012, la CLE du SAGE et les présidents des structures porteuses de contrats territoriaux, en étroite collaboration avec la Sous-préfecture d'Autun, ont engagé une réflexion pour améliorer la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant du SAGE.

En 2013, ces acteurs se sont mobilisés pour permettre le financement d'une étude.

– Etat des lieux de la gouvernance de l'eau

La phase 1 sera un état des lieux juridique et financier des structures existantes (compétences « eau », portant un contrat territorial) sur le territoire du SAGE.

Il s'agit d'étudier les statuts, les compétences, les périmètres, les moyens humains et financiers, l'organisation politique et administrative ainsi que le patrimoine des structures. Cette phase permettra également d'approfondir l'impact des réformes des collectivités sur le territoire du SAGE et les chantiers qui en découlent (redéfinition d'une CLE, modifications du mode de conventionnement avec les EPCI du territoire, cf. partie « Vie du SAGE »).

– Propositions de structuration et de portage des démarches territoriales

La phase 2 permettra d'approfondir l'analyse juridique et financière. Cette phase permettra de soumettre aux acteurs du territoire concernés une proposition de structuration et de portage des démarches territoriales de bassin versant. Le bureau d'étude appuiera également l'éventuelle mise en œuvre de la solution retenue.

3. Suite de l'étude sur la « pré-localisation des zones humides »

Etude obligatoire au vu de la disposition 8D-1 du SDAGE LB, la CLE a confirmé sa volonté d'œuvrer à la pré-localisation de ces zones humides sur son territoire. Cette étude de pré-localisation, menée par le Bureau d'étude TTI PRODUCTION, a été finalisée en janvier 2013. Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'une présentation en séance plénière de Commission Locale de l'Eau.

Par ailleurs, la commission « Biodiversité – patrimoine associé aux milieux aquatiques » a identifié les contrats territoriaux comme relais de terrain pour la mise en œuvre des inventaires. Des conventions de mise à disposition des données ont ainsi été créées.

En 2014, une cellule d'appui et de coordination technique à l'échelle de la région est mise en place via une convention avec les Agences de l'eau et sera portée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne.

– Vulgarisation de l'étude

Pour valoriser l'étude et pour faire suite aux décisions de la commission l'ayant encadrée, la cellule d'animation prévoit :

- La **rédaction d'une note synthétique** pour permettre une bonne appropriation de l'étude (et des éléments graphiques) par les membres de la CLE et les partenaires.
- La **réalisation d'outils (et/ou d'actions) de communication** sur la thématique zones humides (notamment en partenariat avec le CPIE dans le cadre de Tous Acteurs de l'Eau).

– Concertation pour la mise en œuvre des actions

En lien avec les services de l'Etat chargés de faire appliquer les dispositions du SDAGE, la cellule d'animation prévoit :

- La validation par la Commission « biodiversité – patrimoine associé aux milieux aquatiques » d'une **hiérarchisation des zones à inventorier**.
- L'**animation d'un groupe de concertation pour la suite opérationnelle de l'étude** (priorisation des zones à inventorier et harmonisation des méthodologies d'inventaires) en lien étroit avec la cellule d'appui et de coordination technique.

4. Actions et outils de communication

La cellule d'animation prévoit :

- L'édition d'un **3eme journal** qui sera notamment l'occasion de communiquer sur la finalisation de l'Etat initial. Les thématiques pressenties sont : l'actualité des travaux de la CLE (fin Etat Initial, phase Diagnostic, étude gouvernance, coordination territoriale autour de l'étude Zones Humides, etc.) mais également l'actualité des contrats, la présentation de la cellule animation, etc. La collaboration rédactionnelle restera d'actualité.
- La réalisation de **kakémonos sur les zones humides** (en complément de l'exposition prévue dans le projet Tous Acteurs de l'Eau)
- La coordination d'une **journée bassin Arroux-Bourbince** menée avec les animateurs des contrats territoriaux des sous bassins du SAGE et le CPIE. L'objectif de ce temps fort à destination des élus et partenaires est de faire connaître les démarches territoriales (enjeux et acteurs). Prévue en septembre 2014, elle permettra de sensibiliser les nouveaux membres de la CLE. La journée sera organisée autour d'une visite de terrain pour découvrir le territoire et fera intervenir des experts sur les thématiques phares.

Suite aux propositions d'élus de la CLE, le SAGE tentera de donner une nouvelle forme à sa communication en essayant de privilégier d'autres supports que le papier (vidéo et site internet « portail sur le bassin versant » en réflexion avec les contrats territoriaux)

Participation au programme **Tous Acteurs de l'Eau** (porté par le CPIE Pays de Bourgogne) :

- Mise à jour du Guide de l' élu
- Réalisation d'une exposition sur les zones humides (notamment pour les panneaux concernant directement le bassin versant Arroux-Bourbince).
- Mise en place d'un réseau d'acteurs œuvrant sur les plantes exotiques envahissantes.

Vie du SAGE

1. Conventionnement de partenariat

Pour l'année 2014, le **conventionnement sera inchangé** : convention annuelle (seconde année, avant triennale), avec des structures permettant de couvrir l'ensemble du territoire (généralement Pays, PNR Morvan). Ce conventionnement, pas assez direct avec les collectivités portant la compétence milieux aquatiques, devra être revu en 2015. Les communautés de communes seront certainement les structures privilégiées.

2. Modification de la CLE et de la structure porteuse

En 2014, un certain nombre de changements vont être l'occasion de réflexion sur le SAGE :

- Redécoupage territorial des EPCI du bassin versant suite à la mise en œuvre de la réforme des collectivités (nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – SDCl).
- Création de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (issue de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles). Intercommunalité et rationalisation des structures de gestion de l'eau induite (en cours d'expertise).
- Elections municipales.

Ces changements seront appréhendés dans le cadre de l'étude gouvernance et feront l'objet d'un rendu en phase 1. La CLE pourra ainsi envisager la **constitution d'une nouvelle composition plus représentative du territoire et du futur mode de conventionnement** (plus direct et lisible pour les EPCI). A cette occasion, les règles de fonctionnement pourront être revues (nombre de vice-président ...)

La CLE prévoit une **modification concernant le portage du SAGE**. L'étude gouvernance permettra d'aboutir à la mise en œuvre d'une des propositions et permettra une **meilleure assise territoriale et politique de l'outil SAGE**.

3. Dossier de consultation « Loi sur l'eau »

La CLE du SAGE est fréquemment consultée par les DDT qui instruisent des projets ayant un impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Pour l'année 2014, la cellule d'animation souhaite :

- **éclaircir la portée juridique ou informative de ces consultations** et
- convenir d'une mode opératoire pour traiter de manière homogène ces dossiers.

Ce travail fera l'objet d'une réflexion avec la CLE et pourra se traduire par une note interne.

4. Concertation territoriale

La cellule d'animation s'attachera :

- **A suivre les études et démarches en lien avec l'eau et les milieux aquatiques sur la périmètre du SAGE** (SRCE, SCOT, SPANC...) : réponse aux sollicitations (réunion, questions, ...). Cela favorisera leur cohérence avec les objectifs pressentis par le SAGE.
- **À améliorer la concertation entre SAGE et Contrats territoriaux en portant des objectifs communs et lisibles** par les acteurs du territoire. Pour ce faire, les animateurs des démarches réfléchissent à des outils favorisant échanges de données et communication (plateforme collaborative, ...).

Programme d'actions 2014 rédigé par la Commission Locale de l'Eau en vu d'une diffusion aux Préfets et au comité de Bassin concernés (cf. article suivant)

« La commission établit un rappel annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R. 212-26 ou de l'article R. 212-27. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmise au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés. »

Article R212-34 du Code de l'Environnement

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized name or set of initials.